



No de résolution
ou annotation

18 décembre 2019

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil de la Ville de Richmond tenue au 745 rue Gouin, le mercredi 18 décembre 2019 à 18 h, sous la présidence du maire suppléant, Guy Boutin, des conseillères Céline Bourbeau et Cathy Varnier et des conseillers Clifford Lancaster, Charles Mallette et Gérard Tremblay, du directeur général et secrétaire-trésorier, Rémi-Mario Mayette, ainsi que du directeur général adjoint Alexis Grondin-Landry. Le maire, Bertrand Ménard, est absent.

PROJET D'ORDRE DU JOUR ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE Le 18 décembre 2019 à 18 h

1. Ouverture de la réunion
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Gestion et administration
 - 3.1. Administration – Direction générale
 - 3.1.1. Règlement no. 270 déterminant les taux de taxes et tarifs pour l'exercice financier 2020 et fixant les conditions de perception - Adoption
 - 3.1.2. Règlement no. 271 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires - Adoption
4. Période de questions
5. Levée de la réunion

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Le maire suppléant constate le quorum et souhaite la bienvenue aux citoyens présents.

2019-12-18-01 E

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST proposé par le conseiller Lancaster et appuyé par la conseillère Bourbeau et RÉSOLU unanimement par les conseillers que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté. (Adoptée)

3. GESTION ET ADMINISTRATION

3.1 Administration – Direction générale

2019-12-18-02 E

3.1.1 Règlement no. 270 déterminant les taux de taxes et tarifs pour l'exercice financier 2020 et fixant les conditions de perception – Adoption

IL EST proposé par le conseiller Mallette et appuyé par la conseillère Varnier et RÉSOLU unanimement par les conseillers que le règlement no. 270 déterminant les taux de taxes et les tarifs pour l'exercice financier 2020 et fixant les conditions de perception soit adopté tel que présenté. (Adoptée)

2019-12-18-03 E

3.1.2 Règlement no. 271 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires - Adoption

IL EST proposé par le conseiller Lancaster et appuyé par le conseiller Tremblay et RÉSOLU unanimement par les conseillers que le règlement portant le no. 271 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires soit adopté tel que présenté. (Adoptée)



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

À l'invitation du maire suppléant, les citoyens présents sont invités à faire part de leurs questions ou commentaires.

4.1. M. Rosaire Cabana – Augmentation du compte de taxes

M. Rosaire Cabana demande quel est le pourcentage d'augmentation du compte de taxes. Le directeur lui explique que, selon les simulations faites, l'augmentation varie de 1,6% à 2,4% pour une moyenne de 1,8%.

4.2. M. Hubert Royer – Compteurs d'eau

M. Hubert Royer souhaite savoir où seront installés les compteurs d'eau. Le directeur lui explique qu'il faut répondre à une grille de critères du gouvernement afin que l'échantillonnage soit représentatif. C'est la Ville qui assumera le coût d'achat et d'installation desdits compteurs.

2019-12-18-04 E

5. LEVÉE DE LA RÉUNION

IL EST proposé par la conseillère Varnier et appuyé par la conseillère Bourbeau et RÉSOLU unanimement par les conseillers, à 18 h 10 que la réunion soit levée. (Adoptée)



Maire



Directeur général et
secrétaire-trésorier

Je, Rémi-Mario Mayette, certifie que les crédits sont suffisants pour assumer l'entière responsabilité des dépenses imputées aux différentes résolutions du présent procès-verbal, à même les sommes prévues au budget, et ce, par le certificat de crédits suffisants no. 721.



Rémi-Mario Mayette, OMA
directeur général et
secrétaire-trésorier